



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le lundi 22 avril 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

DELIBERATION N° 110/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Approbation de la convention relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural « Territoire en Roya »

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI à Audrey ROSSI, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul REY

Rapporteur : Isabelle SAUVE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle SAUVE, 5^{ème} Adjointe.

Madame Isabelle SAUVE expose :

Les Territoires Ruraux sont un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves. Ils reposent sur une démarche partenariale qui associe les familles et réunit, autour de l'enjeu éducatif, les services de l'État, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le secteur économique.

La convention, jointe à la présente délibération, fixe la déclaration d'intention, les orientations stratégiques et le plan d'action du territoire éducatif rural « Territoire en Roya » constitué des communes de Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Saorge et Tende.

Le plan d'actions se décompose en trois axes stratégiques :

- Axe stratégique n°1 : Développer l'ambition des jeunes ; préparer une orientation réussie et s'ouvrir sur le monde.
- Axe stratégique n°2 : Créer un territoire éducatif et de formation en lien avec les ressources locales pour favoriser la réussite des élèves.
- Axe stratégique n°3 : Promouvoir le bien-être, la santé, la prévention des risques et la vie sociale.

Madame Isabelle SAUVE propose à l'Assemblée délibérante d'approuver la convention relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural « Territoire en Roya ».

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural « Territoire en Roya ».

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Paul REY



Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN





**PREFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ACADEMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**



**Convention relative à l'établissement du Territoire Educatif Rural
« TERRITOIRE DE LA ROYA »**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 111-1, L. 113-1, L.211-1, L. 212-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, L. 214-1 et suivants, L. 421-10, L. 551-1;

Vu la loi n° 2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne;

Vu le projet académique Ambition 2024;

Entre l'Etat, représenté par:

- Monsieur Hugues Moutouh, Préfet des Alpes-Maritimes
- Madame Natacha Chicot, Rectrice de l'académie de Nice
- Monsieur Laurent Le Mercier, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale des Alpes-Maritimes

d'une part,

Et:

- La région Sud représentée par Monsieur Renaud Muselier, président du conseil régional
- Le département des Alpes-Maritimes, représenté par Monsieur Charles-Ange Ginesy, président du conseil départemental
- La Communauté de la Riviera Française, représentée par Monsieur Yves Juhel, président
- La commune de Tende, représentée par Monsieur Jean-Pierre Vassallo, maire
- La commune de la Brigue, représentée par Monsieur Daniel Alberti, maire
- La commune de Fontan, représentée par Monsieur Philippe Oudot, maire
- La commune de Saorge, représentée par Madame Brigitte Bresc, maire
- La commune de Breil-sur-Roya, représentée par Monsieur Sébastien Olharan, maire
- La caisse d'Allocations familiales des Alpes-Maritimes, représentée par Monsieur Frédéric Ollivier, directeur

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**Préambule :**

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est le fondement de l'action engagée par l'Etat en matière éducative depuis plusieurs années. Cette action volontariste s'est traduite tout d'abord par la priorité donnée au premier degré, avec l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire et par l'engagement «100% de réussite en CP» qui s'applique à tous les territoires de la République.

Le soutien aux territoires ruraux ou éloignés s'est également renforcé, avec la tenue de l'engagement de ne fermer aucune école rurale sans accord préalable du maire, la poursuite des programmes tels que le Plan Bibliothèques, le plan Ecoles numériques innovantes rurales et le soutien aux collectivités dans le cadre du Plan mercredi, ainsi que par l'extension aux écoles et aux collèges ruraux de dispositifs d'accompagnement tels que les Cordées de la réussite ou l'Ecole ouverte qui, dans le cadre des Vacances apprenantes, a permis aux élèves ayant le plus souffert des conséquences de la crise sanitaire de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances d'été.

Du premier degré jusqu'aux lycées, toutes les réformes engagées par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse répondent à un seul et même défi: l'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

Les «territoires éloignés» posent à l'Ecole un défi spécifique. Du fait de la dispersion de l'habitat et des équipements publics, de l'éloignement des opportunités de poursuite d'études et d'emploi, ou de la déprise démographique et des difficultés économiques, certains territoires ruraux et périphériques présentent des singularités qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente, construite avec les acteurs locaux et s'appuyant sur leurs richesses et leurs atouts.

Parce que les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène, la réponse du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports doit être élaborée au plus près des territoires, en partenariat avec les collectivités locales et en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

C'est l'objectif des territoires éducatifs ruraux qui, dans le prolongement des réformes engagées, vise à constituer un réseau de coopérations avec l'École comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Les territoires éducatifs ruraux sont un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves. Ils reposent sur une démarche partenariale qui associe les familles et réunit, autour de l'enjeu éducatif, les services de l'Etat, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le secteur économique.

Article 1: Objet de la convention

La présente convention fixe la déclaration d'intention, les orientations stratégiques et le plan d'action du territoire éducatif rural « Territoire de la Roya ».

Article 2 : Périmètre du territoire éducatif rural

Le territoire éducatif rural « Territoire de la Roya » est constitué des communes de Tende, La Brigue, Fontan, Saorge et Breils-sur-Roya dans les Alpes-Maritimes.

- Ecole primaire Tende 0061205C
3 place du Général de Gaulle - 06430 Tende
- Ecole élémentaire Le petit bois 0061100N
Rue le Petit Bois Saint-Dalmas-de-Tende - 06430 Tende
- Ecole primaire La Brigue 0060625X
Rue de l'Authion - 06430 La Brigue
- Ecole élémentaire Fontan 0060251R
3 rue Théophile Bottone - 06540 Fontan
- Ecole primaire Joliot Curie Saorge 0060564F
Place Nicolay - 06540 Saorge
- Ecole maternelle Moulin Breil-sur-Roya 0060154K
Quartier Graio - 06540 Breil-sur-Roya
- Ecole élémentaire Moulin Breil-sur-Roya 0060942S
Quartier Graio - 06540 Breil-sur-Roya
- Collège Jean-Baptiste Rusca 0060072W
Le Petit Bois Saint-Dalmas-de-Tende - 06430 Tende
- Collège L'Eau vive 0060008B
224 rue Virgile Barel - 06540 Breil-sur-Roya

Article 3 : Diagnostic partagé du territoire / Les enjeux

L'annexe 1 décrit les atouts et faiblesses du territoire qui ont conduit au projet de territoire (diagnostic territorial, économique et éducatif illustré par des indicateurs chiffrés)

FORCES ↗

- Equipes investies et engagées dans des projets innovants
- Offre pédagogique: cursus et sections d'excellence, labellisation des établissements
- Cordées de la réussite
- Etablissements et écoles Réseaux Egalité des Chances et des Territoires (RECT)
- Projet *Notre école, faisons-là ensemble!* de territoire autour de la résilience

FAIBLESSES -

- Isolement des établissements scolaires
- Stagnation ou déprise des effectifs
- Disparités des résultats en français et mathématiques
- Elèves en difficultés d'apprentissage et psycho-sociales
- Faible ambition des élèves et des familles
- Représentation de l'avenir au plus proche du territoire

OPPORTUNITÉS ↗

- Territoire à l'identité forte
- Patrimoine historique et culturel riche
- Patrimoine naturel et agricole
- Ouverture sur l'Europe et plus particulièrement l'Italie, dynamique transfrontalière
- Environnement institutionnel et partenarial riche et dynamique
- Initiatives locales collaboratives et innovantes

MENACES ↘

- Eloignement de l'offre de formation (lycée et enseignement supérieur) et de soins, des équipements sportifs et culturels
- Problématique d'accessibilité et de mobilité
- Fragilités socio-économiques
- Déprise démographique et population vieillissante
- Traumatisme lié à la tempête Alex

L'enjeu est de développer un projet favorisant le parcours et les aspirations des élèves, au plus près du territoire, adapté à ses besoins et ses dynamiques en s'appuyant sur ses atouts et ses faiblesses.

Le territoire de la Roya est un territoire rural aux contours spécifiques, c'est :

- un territoire rural de montagne;
- un territoire meurtri par une catastrophe climatique, un territoire en reconstruction;
- un territoire à l'identité forte, riche de son histoire, de sa situation frontalière avec l'Italie, de son patrimoine culturel et de son environnement naturel unique.

Le projet du TER « Territoire de la Roya » s'appuie sur un réseau d'acteurs particulièrement dynamique et mobilisé autour de l'enjeu éducatif. L'organisation en réseaux d'écoles et d'établissements, les projets autour de l'enfance, de la jeunesse ou encore de la parentalité portés par la convention territoriale globale (Ctg) signée entre la Caf et la Communauté d'agglomération Riviera Française, les liens existants avec les collectivités territoriales et la présence d'un tissu associatif dynamique sont autant d'atouts pour développer le travail collectif des membres de la communauté éducative en faveur de la continuité, de la progressivité et de la sécurisation des parcours.

Par une action coordonnée de l'ensemble des acteurs, le TER « Territoire de la Roya » inscrit dans ce territoire un projet éducatif tourné vers l'avenir, permettant aux élèves d'investir leur scolarité et de susciter l'ambition, participant à la reconstruction, au rayonnement et au développement de la vallée de la Roya.

Article 4: Plan d'actions

L'annexe 2 décrit pour chaque axe thématique, les objectifs stratégiques, les exemples d'actions - souvent transversales - qui concourent à leur réalisation.

Le plan d'action du TER « Territoire de la Roya » s'inscrit dans les enjeux de la démarche:

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir
- Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale

Le plan d'action s'articule autour de 3 axes stratégiques; étant entendu que la numérotation des axes n'implique aucune hiérarchie dans la priorité des actions.

Axe 1: Développer l'ambition des jeunes: préparer une orientation réussie et s'ouvrir sur le monde
Objectifs:

- Développer la mobilité
- S'engager avec les langues vivantes
- Ouvrir les possibles
- Adapter l'offre de formation aux besoins du territoire

Axe 2: Créer un territoire éducatif et de formation en lien avec les ressources locales pour favoriser la réussite des élèves
Objectifs:

- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire autour de l'école
- Développer l'identité du territoire par la construction de projets communs
- Assurer la réussite de tous les élèves et le continuum éducatif
- Accompagner une culture professionnelle commune et innovante

Axe 3: Promouvoir le bien-être, la santé, la prévention des risques et la vie sociale
Objectifs:

- Développer des stratégies de résilience et de prévention des risques
- Assurer l'accès aux activités physiques et sportives au sein et en dehors du territoire
- Garantir un accompagnement de l'enfant sur le plan social, psychologique, éducatif et médical
- Favoriser l'engagement citoyen

Article 5 : Engagements des parties

Sur la durée de la convention, les parties s'engagent à intégrer la démarche de dialogue et de concertation définie par les orientations stratégiques et le plan d'actions et à assurer la bonne articulation du projet du territoire éducatif rural avec les actions portées par les différentes parties et avec les autres contrats dans lequel le territoire est engagé.

L'ensemble des signataires s'engage à favoriser les objectifs définis dans la convention et à contribuer à la mise en place des actions dans le cadre de leurs compétences et de leurs moyens respectifs.

Les services départementaux de l'Education nationale des Alpes-Maritimes (DSDEN) organisent la coordination des projets éducatifs et pédagogiques et facilitent la coopération entre les différents partenaires du territoire éducatif rural.

Le ministère de l'Education nationale accorde une enveloppe annuelle de 30000 € sur la durée de la convention au Territoire Educatif Rural, dans le cadre du déploiement du plan France ruralités. Celle-ci pourra être abondée par toute source de financement complémentaire, aide directes ou indirectes des signataires ou tout organisme public ou privé.

Article 6 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage local est installé à la signature de la présente convention. Il fixe les orientations stratégiques du territoire éducatif rural et en définit le plan d'actions. Il est également chargé du suivi et de l'évaluation des actions qui concourent à la réalisation des objectifs stratégiques. Il contribue à la coordination de l'ensemble des acteurs mobilisés et veille à la bonne information des personnels et des familles sur le projet et ses réalisations.

Il est présidé par l'IA-DASEN. Il comprend :

- Le préfet ou son représentant;
- L'IA-DASEN ou son représentant;
- Le Président de Région ou son représentant ;
- Le Président du conseil départemental ou son représentant ;
- Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française ou son représentant,
- Les maires de Tende, La Brigue, Fontan, Saorge et Breil-sur-Roya ou leurs représentants ;
- Le directeur de la Caf des Alpes-Maritimes ou son représentant ;
- Les principaux des collèges L'Eau vive à Breil-sur-Roya et Jean-Baptiste Rusca à Tende ;
- L'Inspecteur de l'Education nationale en charge du 1^{er} degré de la circonscription de Menton

Le comité de pilotage peut être ouvert aux partenaires du territoire éducatif rural et inviter des membres experts en tant que de besoin (chef du service départemental engagement, jeunesse et sport (SDJES), directeurs des écoles, proviseurs des lycées du secteur, parents d'élèves, acteurs locaux, etc.)

Il se réunit une fois par an.

Article 7 : Echanges de données

La présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- Dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et du Règlement Général de Protection des Données (RGPD),
- Décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention, ou le cas échéant dans le cadre de conventions spécifiques d'échanges de données.

Article 8 : Suivi et évaluation

Le suivi et la mise en œuvre des actions prévues à la présente convention sont assurées par le comité de pilotage qui fixe la liste des indicateurs qui feront l'objet d'un suivi régulier.

Un bilan annuel de la démarche partenariale et des actions sera établi par le comité de pilotage chaque année scolaire. Ce bilan permettra le cas échéant de réajuster la stratégie et le plan d'actions pour les années suivantes.

Des avenants annuels pourront être ajoutés à la convention en fonction des besoins identifiés.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans (2024 – 2026) et pourra être reconduite par avenant.

Annexes :

- Annexe 1: Diagnostic partagé du territoire / Enjeux
- Annexe 2: Plan d'action

Signataires de la convention :

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Hugues Moutouh

La rectrice de l'Académie de Nice

Natacha Chicot

L'Inspecteur d'académie, directeur
académique des services de l'Education
nationale des Alpes-Maritimes

Laurent Le Mercier

Le président de la Région Sud

Renaud Muselier

Le président du conseil départemental des
Alpes-Maritimes

Charles-Ange Ginesy

Le président de la Communauté
d'Agglomération de la Riviera Française

Yves Juhel

Le maire de Tende

Jean-Pierre Vassallo

Le maire de La Brigue

Daniel Alberti

Le maire de Fontan

Philippe Oudot

Le maire de Saorge

Brigitte Bresc

Le maire de Breil-sur-Roya

Sébastien Olharan



Le directeur de la caisse d'Allocations
familiales des Alpes-Maritimes

Frédéric Ollivier



ANNEXE 2

à la Convention relative à l'établissement du Territoire Educatif Rural

« TERRITOIRE DE LA ROYA »

PLAN D' ACTIONS

Axe stratégique 1

Développer l'ambition des jeunes : préparer une orientation réussie et s'ouvrir sur le monde

	Objectifs	Exemples d'actions en cours ou à développer	Acteurs
Développer l'ambition des jeunes : préparer une orientation réussie et s'ouvrir sur le monde	Développer la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Consortium ERASMUS+ multi-bénéficiaires - Actions d'ouverture européenne et internationale (atelier café de langues, kiosque Europe, journées thématiques avec partenaire européen, échanges scolaires, etc.) - Echanges avec territoires urbains, avec autres territoires ruraux 	DSDEN DRAREIC Collectivités
	S'engager avec les langues vivantes	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et renforcement d'actions de continuité LV Italien - Consortium ERASMUS+ multi-bénéficiaires - Semaine des langues - Assistants de langue vivante <i>RECT</i> - Projet Labellisation Euroscol 	DSDEN / Rectorat DRAREIC Collectivités
	Ouvrir les possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'information : découverte des métiers, dispositif Terrains d'avenir ONISEP, etc. - Organiser un parcours avenir commun du cycle 1 au cycle 4 - Asseoir les cordées de la réussite avec le lycée de secteur et l'enseignement supérieur (Sciences Po Menton) - Développer des mini-entreprises de réseau 	DSDEN DRAFFIC Enseignement supérieur ONISEP
	Adapter l'offre de formation aux besoins du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un pôle de compétence sur les métiers d'avenir, de la montagne, de l'aménagement du territoire, du tourisme, de la petite enfance et de l'aide à la personne (formations et métiers portés par les acteurs de terrain) - Développer les partenariats pour sécuriser les parcours et développer des projets d'avenir ambitieux pour le territoire : partenariats avec collectivités, acteurs économiques, enseignement supérieur, lycées professionnels et agricoles du littoral, etc. - Développement d'un forum des métiers local 	DSDEN / Rectorat Enseignement supérieur Collectivités Caf Associations et acteurs locaux

Axe stratégique 2**Créer un territoire éducatif et de formation en lien avec les ressources locales pour favoriser la réussite des élèves**

	Objectifs	Exemples d'actions en cours ou à développer	Acteurs
Créer un territoire éducatif et de formation en lien avec les ressources locales pour favoriser la réussite des élèves	Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire autour de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Labellisations E3D en cours 2D et en projet 1D - Projet labellisation Internat d'excellence collège J-B Rusca et collège L'Eau Vive - Options, sections d'excellence et cursus : italien, sports de montagne, environnement, pôle musique Conservatoire de Nice 	DSDEN / Rectorat Collectivités Associations et clubs sportifs
	Développer l'identité du territoire par la construction de projets et d'événements communs	<ul style="list-style-type: none"> - Web-radio / Journal de la vallée - Journées de rencontres inter écoles/ établissements et internationales - Festidance / Projet Festisciences - Projets environnement - Chorale inter-degré - Projets NEFE de territoire 	DSDEN / Rectorat DRANE Collectivités Associations et acteurs locaux
	Assurer la réussite de tous les élèves et le continuum éducatif	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'accès à la culture pour tous au sein et en dehors du territoire : partenariats DAAC (Adage) et CD06 (Ac'éduc) - Développer une stratégie de rupture de l'isolement technologique et numérique - Favoriser la lecture, Plan bibliothèque et soutien aux actions menées par les médiathèques - Favoriser l'accès aux dispositifs soutenant sur tous les temps de l'enfant : devoirs faits, accompagnement éducatif, Vacances apprenantes, projet internat, projet CLAS Breil-sur-Roya et Tende, etc. - Poursuivre le développement de la continuité éducative et l'amélioration de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs via les PEdT, Plan mercredi et label qualité ACM 	DSDEN / Rectorat SDJES DAAC Collectivités Caf Médiathèques
	Accompagner une culture professionnelle commune et innovante	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des spécificités de l'enseignement en milieu rural / Formation - Développement de pratiques pédagogiques innovantes (projet NEFE et du projet LÉA « Éducation, Territoire et Résilience : Cultures en Terrasse dans la vallée de la Roya ») - Renforcement du lien inter-degré, inter-établissement - Formations mixtes agents EN / agents territoriaux / éducateurs sportifs - Echanges ERASMUS+ personnels Education Nationale et personnels des collectivités 	DSDEN / Rectorat SDJES CARDIE Collectivités Caf

Axe stratégique 3**Promouvoir le bien-être, la santé, la prévention des risques et la vie sociale**

	Objectifs	Exemples d'actions en cours ou à développer	Acteurs
Promouvoir le bien-être, la santé, la prévention des risques et la vie sociale	Développer des stratégies de résilience et de prévention des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la connaissance de son territoire et agir : aménagement du territoire, durabilité, risques d'inondation, éducation à l'environnement en lien avec le territoire (labellisations E3D en cours 2D et en projet 1D) - PPMS unifiés « risque Inondation » - Projets NEFE de territoire, projet LéA « Éducation, Territoire et Résilience : Cultures en Terrasse dans la vallée de la Roya » - PSC1, Assec - Projet pompiers 	DSDEN / Rectorat Préfecture Collectivités Associations et acteurs locaux
	Assurer l'accès aux activités physiques et sportives au sein et en dehors du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la pratique des sports de montagne et d'eau vive - Rencontres sportives - Savoir nager : prise en compte des difficultés liées au manque d'infrastructures (partenariats avec communes proches, projets de classe découverte natation/Ecole ouverte/Colo apprenante) - Développement des équipements sportifs de proximité 	DSDEN / Rectorat SDJES Collectivités
	Garantir un accompagnement de l'enfant sur le plan social, psychologique, éducatif et médical	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de prévention des acteurs locaux / Actions du CESCE - Programme PHARE, éducation à la sexualité, addictions, égalité filles-garçons, etc. - Ecole promotrice de santé: formation compétences psychosociales, projets de promotion de la santé <i>actions RECT</i> - Renforcer le réseau d'aide et d'accompagnement à la parentalité et les lieux ressources: développement de la Maison de la parentalité de Breil-sur-Roya, projet Lieu d'Accueil Enfants Parents et Espace de Vie Sociale Itinérants, etc. - Asseoir l'offre d'accompagnement et de soins: réseau handicap, permanence d'assistantes sociales avec une compétence PMI, projet fondation Lenval d'un bus itinérant avec psychologues et psychiatres, etc.) - Mises aux normes PMR 	DSDEN / Rectorat Collectivités ARS Caf Associations et acteurs locaux
	Favoriser l'engagement citoyen	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil de Vie Collégienne / Création conseil de vie écoles-collèges / conseil citoyen / conseil municipaux jeunes / conseil d'habitants, etc. - Développer l'éco-citoyenneté - Actions et concours citoyens - Soutenir le volontariat et la construction de projets des jeunes 	DSDEN / Rectorat SDJES Collectivités Caf